

Charte Equipe Loisirs

La charte ci-après est établie par le bureau et distribuée à chaque adhérent à son adhésion.

L'objet de la charte est de rappeler à chacun les règles de fonctionnement de l'association et du déroulement de la saison de handball pour l'équipe Loisirs.

L'association sportive permet aux adhérents de jouer au handball mixte en loisir dans un esprit d'équipe avec fair-play et respect de ses coéquipiers et adversaires.

Le harcèlement et les violences quelques soient leurs formes envers un joueur, arbitre, coach, ... ne sont pas tolérables et doivent être signalés. Les membres ou parents de membres de l'association pourront être sollicités (volontaires ou désignés) pour consultation sur les mesures à appliquer.

Les entrainements ont lieu le lundi soir à 20h au gymnase de Saint Romain en Gal ; fin de l'entraînement à 22h et l'enceinte du gymnase doit être entièrement libérée à 22h30 dernier délai.

Une vingtaine de matchs amicaux sont organisés sur la saison avec des ballons taille 2 (durée 2*30min ou 3*20min) :

- à l'extérieur sur les créneaux horaires des équipes adversaires
- à domicile en remplacement du créneau d'entraînement

Précisions : Les joueurs doivent porter des chaussures de sport et une tenue adaptée à la pratique.

La colle est interdite sur le gymnase de St Romain en Gal.

Rappel des règles de sécurité en match et en entraînement :

Il est interdit de porter tout objet représentant un danger potentiel pour les joueurs. Au nombre de ces objets figurent par exemple : protection pour la tête, masque pour le visage, bracelets, montres-bracelets, bagues, colliers, boucles d'oreilles, lunettes sans élastiques de maintien ou à monture solide, ainsi que tout autre objet dangereux. Les bandeaux sont autorisés à condition qu'ils soient confectionnés dans un matériau souple et élastique.

L'arbitrage se fait par l'équipe qui reçoit.

Pour les matchs à domicile, seront nécessaires :

- 2 arbitres par mi-temps (soit jusqu'à 4 arbitres par match)

Il n'y a pas de personnes spécifiquement attitrées pour arbitrer et donc dans un souci d'égalité, tous les adhérents doivent arbitrer à minima 1 à 2 mi-temps dans l'année. Les joueurs les moins expérimentés seront bien entendu accompagnés du 2^{ème} arbitre qui lui sera plus à l'aise.

- 1 personne à la table de marque

Si besoin pour les matchs, le nombre de joueurs sera limité à 12.

Si les effectifs continuent d'augmenter les nouveaux adhérents ne pourront pas être prioritaires à minima sur la première partie de la saison (jusqu'à fin décembre).

Les principaux critères de sélection seront l'assiduité aux entrainements, l'esprit d'équipe, le comportement. D'autres éléments pourront être pris en compte par le coach (retour de blessure, difficulté du match, ...); en cas d'incompréhension des décisions retenues, les échanges de vive voix sont à prioriser directement avec le coach ou responsable de l'équipe loisirs en dehors des moments de matchs.

Après match, un moment de convivialité est prévu par l'équipe qui reçoit. Pour les matchs à domicile, il est donc de rigueur que chacun participe en amenant à boire ou à manger (le fait maison est très bienvenu mais non obligatoire).

La gestion (rangement en fin d'entraînement/match, nettoyage des chasubles, apport des ballons aux matchs extérieurs, ...) se doit d'être collective ; merci de participer volontairement aux différentes tâches pour le bon déroulement de la saison.

Pour simplifier la gestion des entrainements et matchs, il est demandé à chaque adhérent de s'inscrire sur le site SportEasy et de noter sa présence ou non aux matchs et entrainements.